

**Réponse à la question n° 401  
de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) et Maurice Page (CG)  
relative à la possibilité pour la Ville de Fribourg de contribuer concrètement  
à l'accueil et aux soins d'enfants de Gaza**

**Résumé de la question**

En séance du Conseil général du 4 novembre 2025, Mme et M. M.-C. Rey-Baeriswyl et M. Page ont posé la question suivante:

La résolution que nous venons d'accepter est de portée essentiellement déclarative.

Exprimer notre désaccord avec la position du Canton est certes important mais, à notre avis, insuffisant. La Ville de Fribourg peut s'engager concrètement et peut-être proposer une solution dans la mesure de ses compétences légales et de ses moyens.

Notre Ville doit faire son possible pour agir de façon solidaire et garantir un accueil digne aux personnes qui en ont besoin.

D'où nos questions au Conseil communal:

- Quand et comment le Conseil communal entend-il s'adresser au Conseil d'État pour l'inviter à revoir sa position?
- La Ville pourrait-elle proposer son aide au Canton en contribuant, par exemple, à l'accueil des proches de ces enfants (puisque'ils seraient soignés en tout cas au HFR)? Le Conseil communal serait-il prêt à mettre en œuvre des solutions d'hébergement et d'accompagnement? Le cas échéant avec d'autres partenaires, voire en lançant un appel à la population comme il l'a fait pour l'Ukraine?
- Le Conseil communal est-il prêt à engager des moyens financiers pour cette opération comme il l'a déjà fait en utilisant les fonds dont il dispose au budget ou, le cas échéant, à demander un crédit au Conseil général?

**Réponse du Conseil communal**

Le Conseil communal partage la préoccupation des interpellants et exprime son soutien à la demande faite au Conseil d'Etat de faire preuve d'humanité. Il constate que le Conseil d'Etat a revu sa position quant à l'accueil d'enfants blessés de la bande de Gaza et a finalement décidé d'accueillir un enfant accompagné de ses proches parents. Dans sa communication, le Conseil d'Etat a indiqué que la prise en charge pour les frais liés à l'accueil des proches seront financés par l'entremise des moyens affectés au contexte de l'asile.

Le Conseil d'Etat a ainsi entendu les nombreuses réactions suscitées par sa première décision négative. Il répond finalement favorablement à la demande de la Confédération, adressée aux cantons, dans le cadre de l'opération humanitaire visant à évacuer des enfants blessés pour leur offrir les soins spécialisés dont ils ont besoin. Pour rappel, la Confédération accueillera 20 enfants parmi les 4'000 enfants de Gaza enregistrés auprès de l'OMS, dont certains sont grièvement atteints et nécessitent des soins urgents.

Le Conseil communal se montre particulièrement touché par le sort des enfants victimes des guerres et des conflits armés, qui se comptent aujourd'hui par millions. La situation humanitaire des enfants à Gaza reste catastrophique et il y manque de tout: nourriture, eau, soins médicaux. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé d'octroyer en 2025 un total de CHF 25'000.- à des associations qui s'engagent particulièrement dans ce conflit:

- Unicef: CHF 10'000.- pour les enfants de Gaza
- Secours aux Enfants Bethléem: CHF 10'000.- pour les enfants palestiniens de l'hôpital pédiatrique de Bethléem
- Croix-Rouge Suisse: CHF 2'500.- pour Gaza et la Cisjordanie
- Médecins Sans Frontières: CHF 2'500.- pour l'aide d'urgence à Gaza